

MAIRIE D'IZERON

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 JANVIER 2022

COMPTE-RENDU

L'an deux mil vingt-deux, le dix-sept janvier, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie d'Izeron, sous la présidence de M. David CHARBONNEL, Maire.

Date de la convocation : 6 janvier 2022

Présents : Mmes et Mrs CHARBONNEL David, BRUN-COSME-BRUNY Yannick, CLERC Robert, GAGNOUD Cyril, VITTET Sylvie, AUJOUX Joëlle, BELLE Sébastien et ALLARD-LYONNE Julien.

Absents excusés : BITH Marie-Florence, FROMENT Roland, BAUDRU Carole, SARRASBOURNET Thierry, BOLLOT Hervé et BOSSAN Florence.

Secrétaire de séance : AUJOUX Joëlle

Nombre de membres en exercice : 14

BTH Marie-Florence donne pouvoir à CLERC Robert

I. Reprise de concessions funéraires dans le cimetière communal

La commune a fait le constat que plusieurs concessions perpétuelles se trouvaient en état d'abandon manifeste.

Pour remédier à cette situation et permettre à la commune de récupérer les emplacements délaissés, une procédure de reprise de ces concessions a été engagée le 16 octobre 2018, date du premier constat d'abandon.

La procédure ayant été menée à son terme, le Conseil municipal adopte le principe de reprise puis de réattribution des concessions abandonnées et charge le Maire d'établir les arrêtés correspondants.

II. Label « Patrimoine en Isère »

Dans le cadre de sa politique en faveur de la protection et de la valorisation du patrimoine, le Département de l'Isère a décidé de mettre en place un label « Patrimoine en Isère » permettant de reconnaître des édifices ou ensemble d'édifices dont la valeur patrimoniale peut-être considérée comme présentant un intérêt départemental.

Le Conseil municipal que le Département de l'Isère accepte la proposition de classement de l'ancienne maison bourgeoise Robert et ses communs, actuelle Mairie au label « Patrimoine en Isère » et charge le Maire de signer tous documents se rapportant à cette affaire.

III. Budget communal : Décisions modificatives n°3

Désignation	Diminution	Augmentation
DF 615231 : voirie	1 420.00	
DF 739223 : FPIC		1 420.00

IV. Certification de la gestion durable de la forêt communale

Monsieur le Maire expose au Conseil municipal la nécessité pour la commune de renouveler son adhésion au processus de certification PEFC afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil municipal décide :

- De renouveler son adhésion pour la période 2022-2026 à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'Association PEFC Auvergne-Rhône-Alpes de certification forestière et accepter que cette adhésion soit rendue publique,
- De s'engager à respecter les règles de gestion forestière durable en vigueur,
- De respecter les règles d'utilisation du logo PEFC en cas d'usage de celui-ci,
- De s'engager à honorer la cotisation PEFC Auvergne-Rhône-Alpes,
- De signaler toute modification de la forêt communale.

V. Marché d'extension du groupe scolaire, construction d'un restaurant scolaire : avenant au lot 5

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que dans le cadre des travaux d'extension du groupe scolaire, création d'un restaurant scolaire, le montant de l'avenant au lot 5 pris lors de la dernière séance est erroné et doit faire l'objet d'une rectification.

Le Conseil municipal décide de conclure l'avenant suivant :

- **Lot 5 Menuiserie aluminium – serrurerie** : avenant n°1 plus-value de 2 015.00 € HT pour la mise en conformité du vitrage en vitrage feuilleté 2 faces

Attributaire VERMETAL pour un montant initial de	38 300.00 € HT
Avenant n°1 : plus-value de	2 015.00 € HT
Nouveau montant du marché :	40 315.00 € HT
Soit une augmentation d'environ 5.27 %	

(M. Cyril Gagnoud ne prenant pas part au vote),

VI. Divers

- Route de Montchardon : en attente de l'huissier pour constater l'état de la route
- Impasse du Réservoir : en discussion avec un bucheron pour tailler les arbres gênants
- Repas des aînés : reconduction des bons d'achat
- Route départementale du Pont d'Izeron : RDV avec Bernard Perazio le 10 février à 17h30
- PLUi : prochaine réunion du groupe de travail le 19 janvier 2022
- Dépôt sauvage au bord de l'Isère : mise en demeure de nettoyer à envoyer à l'auteur des faits

Séance close à 21h00